

TABLE DES MATIERES

	Folio
Avertissement	V
Mots-clés	VII
Table des matières	IX
Table chronologique	XVII
I. LEGISLATIONS COMMUNES A PLUS D'UN IMPOT	
Code judiciaire (L. 10.X.1967): art. 569, 32°, 617, 632, 728 et 1385decies-1385undecies (Extrait)	5
Loi du 4 août 1986 portant des dispositions fiscales: art. 109 (Extrait)	9
Loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions: art. 1-11, 54/1-54/2, 81quater et 82 (Extrait)	11
Loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs	21
Constitution coordonnée le 17 février 1994 : Titre V - Des finances, art. 170-177 (Extrait)	23
Loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration	25
Loi du 24 décembre 2002 modifiant le régime des sociétés en matière d'impôts sur les revenus et instituant un système de décision anticipée en matière fiscale: art. 20-28, 31, 32, § 1er, al. 5-6 et § 2 et 35 (Extrait)	29
• Loi-programme du 27 décembre 2004 : art. 334 rel. à l'affectation des sommes à restituer ou à payer	
Loi du 25 avril 2007 portant des dispositions diverses (IV): art. 116 rel. au service de conciliation fiscale (Extrait)	31
• Loi du 21 juillet 2016 visant à instaurer un système permanent de régularisation fiscale et sociale (<i>Plus en vigueur depuis le 31 décembre 2023, mais les dossiers soumis avant le 31 décembre 2023 continueront à être traités conformément à la loi du 21 juillet 2016, voy. art. 4-5 L. 16.III.2021, M.B. 23.III.2021</i>)	
Accord de coopération du 20 février 2017 entre l'Etat fédéral, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne relatif à la gestion du service pour la régularisation des impôts régionaux et des capitaux fiscalement prescrits non scindés et à la mise en place d'un système de régularisation des capitaux fiscalement prescrits non scindés	33
Accord de coopération du 9 mai 2017 entre l'Etat fédéral et la Région flamande relatif à la régularisation des montants non scindés	37
• Loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal	
• Loi du 19 décembre 2023 concernant l'introduction d'un impôt minimum pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grand envergure	
II. DISPOSITIONS EUROPEENNES	
1. Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne	
Traité du 25 mars 1957 sur le fonctionnement de l'Union européenne: articles 10, 19-21, 28-33, 45-66, 107-109 et 110-113 (Extrait)	45
2. Droit dérivé	
(Voy. pour les textes coordonnés: http://eur-lex.europa.eu)	
<i>2.1. Fiscalité directe</i>	
• Convention (CEE) n° 90/436 du 23 juillet 1990 relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéfices d'entreprises associées	

• Directive 2003/49/CE du Conseil du 3 juin 2003 concernant un régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre des sociétés associées d'Etats membres différents	
• Directive 2009/133/CE du Conseil du 19 octobre 2009 concernant le régime fiscal commun applicable aux fusions, scissions, scissions partielles, apports d'actifs et échanges d'actions intéressant des sociétés d'Etats membres différents, ainsi qu'au transfert du siège statutaire d'une SE ou d'une SCE d'un Etat membre à un autre	
• Directive 2011/96/UE du Conseil du 30 novembre 2011 concernant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'Etats membres différents	
Directive 2016/1164/UE du Conseil du 12 juillet 2016 établissant des règles pour lutter contre les pratiques d'évasion fiscale qui ont une incidence directe sur le fonctionnement du marché intérieur	51
• Directive (UE) 2017/1852/UE du Conseil du 10 octobre 2017 concernant les mécanismes de règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne	
• Directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022 visant à assurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union	
<i>2.2. Fiscalité indirecte</i>	
• Directive 2006/112/CE du Conseil 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée	
<i>2.3. Rassemblement des capitaux</i>	
• Directive 2008/7/CE du Conseil du 12 février 2008 concernant les impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux	
<i>2.4. Assistance mutuelle</i>	
• Directive 2011/16/UE du Conseil du 15 février 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et abrogeant la directive 77/799/CEE, telle que modifiée	
• Règlement d'exécution (UE) n° 79/2012 de la Commission du 31 janvier 2012 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du règlement (UE) n° 904/2010 du Conseil concernant la coopération administrative et la lutte contre la fraude dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée	
<i>2.5. Recouvrement</i>	
• Directive 2010/24/UE du Conseil du 16 mars 2010 concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives aux taxes, impôts, droits et autres mesures	
III. DISPOSITIONS INTERNATIONALES	
Modèle OCDE de Convention fiscale concernant le revenu et la fortune 2017	63
Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir le BEPS	73
• Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, faite à Strasbourg le 25 janvier 1988 et approuvée par la loi du 24 juin 2000 (Voy. pour le texte coordonné: http://eur-lex.europa.eu)	
• Accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays (Assentiment loi du 11 août 2017)	
Liste des conventions générales préventives de la double imposition en matière d'impôts sur les revenus	123
• Conventions bilatérales préventives de la double imposition concernant d'autres impôts que les impôts sur le revenu ou sur la fortune (Voy. www.fisconet.fgov.be)	

IV. IMPOTS SUR LES REVENUS

Code des impôts sur les revenus 1992 , coordonné par l'arrêté royal du 10 avril 1992 portant coordination des dispositions légales relatives aux impôts sur les revenus, et confirmé par la loi du 12 juin 1992	137
Annexes:	
1) Table d'origine (non reprise)	
2) Table de concordance (non reprise)	
Avis relatif à l'indexation automatique en matière d'impôts sur les revenus (Ex. 2025)	
Arrêté royal du 27 août 1993 d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992	525
Annexes:	
Annexe Ire	638
Annexe II	647
Annexe IIbis	655
Annexe IIter	660
Annexe IIter/1	661
Annexe IIter/2	663
Annexe IIquater	690
Annexe III (ex. 2026, applicable à partir du 1er janvier 2025)	692
Annexe IIIbis	737
Annexe IIIter	739
Annexe IIIquater	745
Annexe IV (abrogée)	748
Annexe V (abrogée)	748
Tables de concordance (non reprises)	
Loi du 26 mars 1999 relative au plan d'action belge pour l'emploi 1998 et portant des dispositions diverses: art. 41-49 (Extrait)	749
Loi du 17 mai 2004 transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de précompte mobilier	751
Loi-programme du 11 juillet 2005 : art. 43 rel. à la titrisation des créances fiscales de l'Etat (Extrait)	755
Loi du 20 juillet 2005 portant des dispositions diverses: art. 111 rel. aux accords conclus entre l'administration et le contribuable (Extrait)	757
Loi du 27 décembre 2005 portant des dispositions diverses: art. 185-188 et 191-192 rel. à "Internet pour tous" (Extrait)	759
Loi du 27 mars 2009 de relance économique: art. 2, 6 <i>partim</i> et 20 (Extrait)	761
Loi du 17 mars 2019 concernant l'instauration d'un budget mobilité: art. 1-15 et 26-27 (Extrait)	763
V. DROITS D'ENREGISTREMENT, D'HYPOTHEQUE ET DE GREFFE	
Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe - Arrêté royal n° 64 du 30 novembre 1939, confirmé par la loi du 16 juin 1947	773
Arrêté royal du 11 janvier 1940 relatif à l'exécution du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe	875
Arrêté royal du 18 juillet 1972 relatif à l'exécution des articles 117 et 120 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe	881
VI. DROITS DE SUCCESSION	
Code des droits de succession , établi par l'arrêté royal n° 308 du 31 mars 1936, confirmé par la loi du 4 mai 1936	887
Arrêté royal du 31 mars 1936 portant règlement général des droits de succession: art. 9-14 (Extrait)	973

VII. IMPOTS REGIONAUX ET COMMUNAUTAIRES

Décret du 6 mai 1999 [relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes] (*Intitulé remplacé par Décr. Parl. w. 17.I.2008, art. 17, M.B. 19.II.2008*) 979

Arrêté du Gouvernement wallon du 16 novembre 2000 [portant exécution du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes] (*Intitulé remplacé par l'A. Gov. w. 27.V.2009, art. 4, M.B. 10.VII.2009, éd. 2*) 1021

Accord du 7 décembre 2001 de coopération entre l'Etat fédéral et les Régions relatif à l'échange d'informations dans le cadre de l'exercice de leurs compétences fiscales et aux procédures de concertation concernant l'applicabilité technique des modifications aux impôts régionaux projetées par les Régions et l'applicabilité technique de l'instauration par les Régions de réductions ou d'augmentations générales de l'impôt des personnes physiques dû 1029

- **Arrêté du Gouvernement flamand du 11 juin 2004** portant création de l'agence "Vlaamse Belastingdienst" (Service flamand des Impôts)

- **Ordonnance du 21 décembre 2012** établissant la procédure fiscale en Région de Bruxelles-Capitale

Code flamand de la Fiscalité du 13 décembre 2013 (Extrait) 1037

Arrêté du Gouvernement flamand du 20 décembre 2013 portant exécution du Code flamand de la Fiscalité du 13 décembre 2013 (Extrait) 1199

Décret du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes 1239

- **Ordonnance du 6 mars 2019** relative au Code bruxellois de procédure fiscale

- **Décret du Parlement flamand du 26 juin 2020** modifiant le décret du 21 juin 2013 relatif à la coopération administrative dans le domaine fiscal, en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration

VIII. IMPOTS COMMUNAUX ET PROVINCIAUX

Code de la démocratie locale et de la décentralisation, codifié par arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 et confirmé par Décret de la Région wallonne du 27 mai 2004, Extrait: art. L3321-1 à art. L3321-12 (Établissement et recouvrement des taxes communales et provinciales) 1251

Décret du Parlement flamand du 30 mai 2008 relatif à l'établissement, au recouvrement et à la procédure contentieuse des taxes provinciales et communales 1253

Ordonnance du 3 avril 2014 relative à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes communales 1257

Ordonnance du 7 décembre 2017 contenant des dispositions diverses en vue de la reprise du service du pré-compte immobilier et modifiant l'ordonnance du 21 décembre 2012 établissant la procédure fiscale en Région de Bruxelles-Capitale 1261

IX. TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Code de la taxe sur la valeur ajoutée, créé par la loi du 3 juillet 1969 1275

Arrêté royal n° 1 du 29 décembre 1992 relatif aux mesures tendant à assurer le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée 1357

- **Arrêté royal n° 2 du 19 décembre 2018** relatif au régime du forfait en matière de taxe sur la valeur ajoutée

- **Arrêté royal n° 2bis du 15 mai 2022** fixant les bases forfaitaires de taxation en matière de taxe sur la valeur ajoutée pour les cafetiers et les petits cafetiers

	Folio
Arrêté royal n° 3 du 10 décembre 1969 relatif aux déductions pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée	1373
Arrêté royal n° 4 du 29 décembre 1969 relatif aux restitutions en matière de taxe sur la valeur ajoutée	1383
<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté royal n° 6 du 27 décembre 1977 relatif aux exemptions concernant les transports internationaux, les navires[, bateaux et aéronefs et les opérations réalisées en faveur de la Commission européenne ou une agence ou un organisme créé en vertu du droit de l'Union dans le cadre de certaines de leurs missions], en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (<i>Intitulé modifié par l'A.R. 27 décembre 2021, art. 7, M.B. 31.XII.2021, éd. 2, applicable à partir du 1er janvier 2022</i>) • Arrêté royal n° 7 du 29 décembre 1992 relatif aux importations de biens pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée • Arrêté royal n° 8 du 12 mars 1970 déterminant, en matière de taxe sur la valeur ajoutée, les modalités d'arrondissement des taxes dues, à déduire ou à restituer • Arrêté royal n° 9 du 12 mars 1970 relatif à la taxation d'office en matière de taxe sur la valeur ajoutée 	
Arrêté royal n° 10 du 29 décembre 1992 relatif aux modalités d'exercice des options prévues aux [articles [15, § 2, alinéa 4], 21bis, § 2, 9°, alinéa 4, 25ter, § 1er, alinéa 2, 2°, alinéa 2 et 44, § 3, 2°, d)], du Code de la taxe sur la valeur ajoutée, aux déclarations de commencement, de changement, de cessation d'activité et aux déclarations préalables en matière de taxe sur la valeur ajoutée (<i>Intitulé modifié par l'A.R. 7 novembre 2019, art. 10, M.B. 25.XI.2019 et par l'A.R. 29 juin 2021, art. 13, M.B. 1.VII.2021, éd. 1re, applicable à partir du 1er juillet 2021</i>)	1389
<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté royal n° 11 du 29 décembre 1992 relatif à l'application de la taxe sur la valeur ajoutée • Arrêté royal n° 13 du 29 décembre 1992 relatif au régime des tabacs manufacturés en matière de Taxe sur la valeur ajoutée 	
Arrêté royal n° 14 du 3 juin 1970 [relatif aux cessions de bâtiments, fractions de bâtiment et du sol y attenant et aux constitutions, cessions et rétrocessions d'un droit réel au sens de l'article 9, alinéa 2, 2°, du Code de la taxe sur la valeur ajoutée, portant sur de tels biens] (<i>Intitulé remplacé par l'A.R. 19.XII.2010, art. 7, M.B. 24.XII.2010</i>)	1393
<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté royal n° 15 du 3 juin 1970 organisant la procédure d'expertise prévue à l'article 59, § 2, du Code de la taxe sur la valeur ajoutée • Arrêté royal n° 16 du 3 juin 1970 relatif à l'application de la taxe sur la valeur ajoutée aux ventes de poissons, crustacés et mollusques dans les minques communales • Arrêté royal n° 18 du 29 décembre 1992 relatif aux exemptions concernant les exportations de biens et de services en dehors de la Communauté, en matière de Taxe sur la valeur ajoutée 	
Arrêté royal n° 19 du 15 décembre 2024 relatif au régime de la franchise de taxe sur la valeur ajoutée en faveur des petites entreprises	1395
Arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970 fixant le taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux, confirmé par la loi du 27 mai 1971	1399
Arrêté royal n° 22 du 15 septembre 1970 relatif au régime particulier applicable aux exploitants agricoles en matière de taxe sur la valeur ajoutée	1429
<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté royal n° 23 du 9 décembre 2009 relatif à la liste annuelle des clients assujettis à la T.V.A. • Arrêté royal n° 27 du 26 juin 1973 remplaçant l'arrêté royal n° 27 du 15 décembre 1970, relatif aux mesures tendant à assurer le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne les viandes provenant des animaux de boucherie • Arrêté royal n° 30 du 29 décembre 1992 relatif à l'application de la taxe sur la valeur ajoutée à la location-financement d'immeubles 	

• Arrêté royal n° 31 du 2 avril 2002 relatif aux modalités d'application de la taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne les opérations effectuées par les assujettis qui ne sont pas établis en Belgique	
• Arrêté royal n° 35 du 28 décembre 1999 établissant une base forfaitaire d'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée de la marge brute des agences de voyages	
Arrêté royal n° 40 du 30 décembre 1980 relatif aux cessions de bâtiments effectuées par des constructeurs professionnels dans les conditions prévues à l'article 9, § 3, alinéa 1er, 2° du Code de la taxe sur la valeur ajoutée	1433
• Arrêté royal n° 41 du 30 janvier 1987 fixant le montant des amendes fiscales proportionnelles en matière de taxe sur la valeur ajoutée	
• Arrêté royal n° 44 du 9 juillet 2012 fixant le montant des amendes fiscales non proportionnelles en matière de taxe sur la valeur ajoutée	
• Arrêté royal n° 45 du 14 avril 1993 relatif à l'exemption pour les jeux de hasard ou d'argent sur le plan de la taxe sur la valeur ajoutée	
• Arrêté royal n° 46 du 29 décembre 1992 relatif à la déclaration de l'acquisition intracommunautaire de moyens de transport et au paiement de la TVA due y afférente	
• Arrêté royal n° 48 du 29 décembre 1992 relatif aux livraisons de moyens de transport au sens de l'article 8bis, § 2, 1°, du Code de la TVA dans les conditions de l'article 39bis du Code de la TVA	
• Arrêté royal n° 50 du 11 décembre 2019 relatif au relevé à la T.V.A. des opérations intracommunautaires	
• Arrêté royal n° 51 du 14 avril 1993 relatif au régime de simplification pour des acquisitions intracommunautaires de produits soumis à accise en matière de taxe sur la valeur ajoutée	
• Arrêté royal n° 52 du 11 décembre 2019 relatif aux moyens de preuve en ce qui concerne les exemptions relatives aux livraisons intracommunautaires de biens et aux opérations y assimilées et relatif à l'exemption des acquisitions intracommunautaires de biens et des opérations y assimilées, en matière de taxe sur la valeur ajoutée	
Arrêté royal n° 53 du 23 décembre 1994 relatif au régime particulier d'imposition de la marge bénéficiaire applicable aux biens d'occasion, objets d'art, de collection ou d'antiquité	1435
• Arrêté royal n° 54 du 21 décembre 2023 relatif au régime de l'entrepôt autre que douanier visé à l'article 39quater du Code de la taxe sur la valeur ajoutée	
Arrêté royal n° 55 du 9 mars 2007 relatif au régime des assujettis formant une unité TVA	1437
Arrêté royal n° 56 du 10 avril 2022 relatif aux remboursements en matière de taxe sur la valeur ajoutée en faveur des assujettis établis dans un Etat membre autre que l'Etat membre de remboursement et des assujettis non établis dans la Communauté	1439
• Arrêté royal n° 57 du 31 octobre 2017 concernant le lieu des prestations de services en fonction de leur exploitation ou de leur utilisation effectives en matière de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne des prestations de transport de biens et des prestations accessoires à ces transports	
Arrêté royal n° 58 du 28 mai 2019 relatif à la communication des informations relatives aux bâtiments nouvellement construits pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée	1445
Arrêté royal n° 59 du 18 mai 2020 relatif au prélèvement de cadeaux commerciaux de faible valeur et au prélèvement à des fins caritatives de biens alimentaires et de biens non alimentaires de première nécessité autres que les biens pouvant être utilisés de manière durable, en ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée	1447
X. RECOUVREMENT DES CREANCES FISCALES ET NON FISCALES	
Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales , introduit par la loi du 13 avril 2019	1457

	Folio
Arrêté royal du 20 décembre 2019 [portant exécution du Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales et relatif au fonctionnement du Compte-provisions T.V.A.] (<i>Intitulé remplacé par l'A.R. 17.XII.2024, art. 1er, M.B. 24.XII.2024</i>)	1483
XI. DROIT ET TAXES DIVERS	
Code des droits et taxes divers (Extrait: Livre II, Titre X - Taxe annuelle sur les comptes-titres)	1495